

# Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 18 septembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aix-sur-Vienne, selon convocation en date du 12 septembre 2025, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Marie-Christine BONNETAUD étant secrétaire de séance.

**Délibération n°2025/96**  
**En date du 18 septembre 2025**

**Portant sur :**  
**Budget Commune – Décision Modificative n°2**

Membres	29
Présents	18
Représentés	9
Votants	27
Exprimés	27
Pour	27
contre	0

## Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Amanda SABOURDY, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Michaël RUIZ-OLID, Madame Valérie MASSALOUX.

**Représentés :** Madame Aurélie CLAVEAU par Madame Marie-Claire SELLAS, Madame Christiane GADAUD par Madame Valérie MASSALOUX, Monsieur Guy MARISSAL par Madame Monique LE GOFF, Monsieur Patrick BENAYOUN par Madame Catherine FEVRIER, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON par Madame Béatrice BOTHIER, Madame Christelle THORÉ par Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ par Monsieur Patrice POT, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Laurent THARAUD par Monsieur Xavier ABBADIE.

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des recettes nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif.

Concernant cette décision modificative :

→ Il s'agit de permettre l'annulation d'un titre émis à tort à la SCI du Sablard (n°171/2024) domiciliée 54 avenue du Sablard à Limoges, le titre devant être émis à la SCI du Sablard domiciliée 50 avenue du Sablard à Limoges.

## FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 67 – Charges spécifiques 673 – Titres annulés sur exercice antérieur (fonction 01)		+ 3 600,00 €

Désignation	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 013 – Atténuation de charges 6419 – Remboursement sur rémunération du personnel (fonction 020)		+ 3 600,00 €

→ Il s'agit de provisionner le Chapitre 68 dotations aux provisions et dépréciation afin de permettre la constitution d'une provision pour créances douteuses en application de l'instruction budgétaire et comptable M57

## FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations 6817 – Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (fonction 020)		+ 650,00 €

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011 – Charges à caractère général 60632 – Fournitures de petit équipement (fonction 020)	- 650,00 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte la décision modificative n°2, Budget Commune, telle que définie dans les tableaux ci-dessus.

A AIXE SUR VIENNE, le 18 septembre 2025

René ARNAUD

Marie-Christine BONNETAUD

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 19 septembre 2025, date de sa publication.